



AVIS DE RÉUNION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 MAI 2025

Les actionnaires de la société **CIMENTS DU MAROC**, société anonyme au capital de 1 443 600 400 dirhams et dont le siège social est au 621, boulevard Panoramique, Casablanca, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le n°70.617 (la « Société »), sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra :

À l'hôtel Hyatt Regency Casablanca le lundi 26 mai 2025 à 10 heures.

En vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes
2. Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024
3. Affectation du résultat
4. Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17/95 relatives aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée (la « Loi »)
5. Quitus aux administrateurs
6. Constatation de la démission de Fipar Holding en tant qu'administrateur et décision de ne pas pourvoir à son remplacement
7. Constatation de la démission de M. Mohamed Chaïbi en tant qu'administrateur et décision de nommer M. Abdallah Harma en tant que nouvel administrateur
8. Renouvellement du mandat de M. Severin Weig en tant qu'administrateur
9. Renouvellement du mandat de M. Hakan Gürdal en tant qu'administrateur
10. Renouvellement du mandat de Abu Dhabi Fund for Development en tant qu'administrateur
11. Renouvellement du mandat de Procimar en tant qu'administrateur et constatation de la désignation de M. Mohamed Chaïbi en tant que représentant permanent
12. Renouvellement du mandat de Cofipar en tant qu'administrateur
13. Renouvellement du mandat de Menaf en tant qu'administrateur
14. Renouvellement du mandat de la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites (CIMR) en tant qu'administrateur
15. Fixation du montant des jetons de présence
16. Questions diverses
17. Pouvoirs en vue des formalités légales

Il est à rappeler que les actionnaires peuvent assister à cette Assemblée Générale sur simple justification de leur identité, à condition, d'être inscrits sur les registres sociaux cinq (5) jours avant l'Assemblée Générale s'ils sont titulaires d'actions nominatives, ou de déposer au siège social cinq (5) jours avant l'Assemblée l'attestation de blocage de leurs actions délivrée par un établissement agréé, s'ils sont titulaires d'actions inscrites en compte.

Tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils détiennent ont le droit d'assister à l'Assemblée Générale. Par ailleurs, les administrateurs indépendants ont également le droit d'assister à l'Assemblée Générale sans voix délibérative.

Les documents requis par la Loi en ce compris le formulaire de vote par correspondance sont mis à la disposition des actionnaires au siège social et sont publiés sur le site Internet de la Société sur le lien suivant : <https://www.cimentsdumaroc.com/fr/assemblees-generales>.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par la Loi, disposent d'un délai de dix (10) jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. Leurs demandes doivent être déposées ou adressées au siège social contre accusé de réception.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant ainsi que par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières.

Les actionnaires désirant voter par correspondance devront se procurer le formulaire correspondant sur le lien précité. Ledit formulaire de vote doit être accompagné de l'attestation de blocage des actions et d'une copie de la pièce d'identité du signataire du formulaire. Ces documents doivent être adressés, au moins deux (2) jours francs avant la tenue de l'Assemblée Générale, par courriel, à l'adresse assemblees-generales@cimar.co.ma ou par courrier au siège social de la Société.

Il n'est tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires qui ont été reçus par la Société dans le délai susmentionné. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention ne seront pas pris en considération pour le calcul de la majorité des voix. Le formulaire de vote par correspondance adressé à la Société pour une Assemblée vaut pour les Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Tout actionnaire souhaitant voter par correspondance ou par procuration n'aura pas la possibilité de choisir un autre mode de participation à l'Assemblée, une fois le formulaire de vote par procuration ou par correspondance reçu par la Société.

Il est précisé que conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article 122 de la Loi, le présent avis de réunion vaudra avis de convocation dans le cas où aucune demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de cette Assemblée n'aurait été reçue dans les conditions de l'article 121 de la Loi.

TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024, approuve expressément les états de synthèse tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, se soldant par un bénéfice net comptable de **899 492 066,58 MAD**.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, décide d'affecter le résultat ci-dessus approuvé, soit le bénéfice net de 899 492 066,58 MAD ainsi qu'il suit :

Bénéfice net comptable :	899 492 066,58 MAD
Augmenté des réserves facultatives :	357 080 780,00 MAD
Soit un bénéfice distribuable de :	1 256 572 846,58 MAD
Dividendes aux actionnaires :	866 160 240,00 MAD
(soit 60 dirhams par action)	
Au compte réserves facultatives :	390 412 606,58 MAD
Les dividendes bruts, ainsi fixés à 866 160 240,00 MAD , seront payables à compter du 29 juillet 2025.	

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article 56 de la Loi, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Par suite de l'adoption des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale confère à tous les administrateurs, en ce compris ceux ayant démissionné au cours de l'exercice écoulé quitus définitif, et sans réserve, de leur gestion pendant l'exercice dont les comptes ont été ci-dessus approuvés.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Fipar Holding de ses fonctions d'administrateur avec effet au 20 décembre 2024 et décide, sur proposition du Conseil d'Administration de ne pas nommer un nouvel administrateur en remplacement.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate la démission de M. Mohamed Chaïbi en tant qu'administrateur avec effet à l'issue de la présente Assemblée Générale et décide de nommer en tant que nouvel administrateur M. Abdallah Harma et ce, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat de M. Severin Weig en tant qu'administrateur expirera à l'issue de la présente Assemblée Générale et décide de le renouveler pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat de M. Hakan Gürdal en tant qu'administrateur expirera à l'issue de la présente Assemblée Générale et décide de le renouveler pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat de Abu Dhabi Fund for Development en tant qu'administrateur expirera à l'issue de la présente Assemblée Générale et décide de le renouveler pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

DIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat de Procimar en tant qu'administrateur expirera à l'issue de la présente Assemblée Générale et décide de le renouveler pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale prend acte de la désignation de M. Mohamed Chaïbi en tant que représentant permanent de Procimar en remplacement de M. Abdallah Harma.

ONZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat de Cofipar en tant qu'administrateur expirera à l'issue de la présente Assemblée Générale et décide de le renouveler pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat de Menaf en tant qu'administrateur expirera à l'issue de la présente Assemblée Générale et décide de le renouveler pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat de la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR) en tant qu'administrateur expirera à l'issue de la présente Assemblée Générale et décide de le renouveler pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de fixer à 2.060.000 MAD bruts le montant maximum des jetons de présence à répartir entre les administrateurs sur décision du Conseil d'Administration.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prescrites par la loi.

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2024

BILAN ACTIF (Modèle normal)

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024				
ACTIF	Brut	Amortissements et provisions	Net	EXERCICE PRÉCÉDENT Net
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS→ (A)	52 347 070,40	39 265 623,96	13 081 446,44	21 482 057,96
• Frais préliminaires				
• Charges à répartir sur plusieurs exercices	52 347 070,40	39 265 623,96	13 081 446,44	21 482 057,96
• Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES→ (B)	330 784 585,04	10 205 528,32	320 579 056,72	319 031 202,79
• Immobilisations en R&D.				
• Brevets, marques, droits et valeurs similaires	12 420 949,58	10 205 528,32	2 215 421,26	667 567,33
• Fonds commercial	318 363 635,46		318 363 635,46	318 363 635,46
• Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES→ (C)	8 307 994 437,80	6 816 825 767,63	1 491 168 670,17	1 496 812 289,05
• Terrains	194 723 792,97	2 982 936,03	191 740 856,94	194 723 792,97
• Constructions	1 650 068 563,63	1 275 110 945,46	374 957 618,17	424 048 087,76
• Installations techniques, matériel et outillage	6 013 773 340,5	5 456 895 450,44	556 877 890,06	593 943 045,58
• Matériel de transport	20 018 741,77	20 012 685,02	6 056,75	8 024,17
• Mobilier matériel de bureau et aménagements divers	75 309 993,99	61 823 750,68	13 486 243,31	9 364 371,44
• Autres immobilisations corporelles				
• Immobilisations corporelles en cours	354 100 004,94		354 100 004,94	274 724 967,13
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES→ (D)	2 333 754 132,96	1 508 268 163,73	825 485 969,23	841 883 277,24
• Prêts immobilisés	6 806 808,47	1 270 172,39	5 536 636,08	6 259 493,90
• Autres créances financières	22 915 713,00	294 950,00	22 620 763,00	22 620 763,00
• Titres de participation	2 304 031 611,49	1 506 703 041,34	797 328 570,15	813 003 020,34
• Autres titres immobilisés				
ÉCARTS DE CONVERSION-ACTIF→ (E)				
• Diminution des créances immobilisées				
• Augmentation des dettes financières				
TOTAL (A + B + C + D + E)	11 024 880 226,20	8 374 565 083,64	2 650 315 142,56	2 679 208 827,04
STOCKS→ (F)	709 575 680,09	93 498 602,11	616 077 077,98	567 822 922,85
• Marchandises	265 483,24		265 483,24	265 483,24
• Matières et fournitures consommables	558 618 266,84	80 172 740,39	478 445 526,45	393 102 847,88
• Produits en cours				
• Produits intermédiaires et produits résiduels	107 376 998,26	219 611,54	107 157 386,72	141 511 147,90
• Produits finis	43 314 931,75	13 106 250,18	30 208 681,57	32 943 443,83
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT→ (G)	951 145 774,19	93 270 277,78	857 875 496,41	822 922 975,87
• Fourniss. débiteurs, avances et acomptes	38 159 641,34	903 438,82	37 256 202,52	8 832 978,89
• Clients et comptes rattachés	837 730 159,57	78 589 577,86	759 140 581,71	745 925 023,84
• Personnel	2 900 846,63	619 384,37	2 281 462,26	1 883 955,94
• État	33 637 777,94		33 637 777,94	54 481 236,26
• Comptes d'associés	1 858 214,85		1 858 214,85	1 858 214,85
• Autres débiteurs	27 946 808,26	13 157 876,73	14 788 931,53	9 537 058,62
• Comptes de régularisation Actif	8 912 325,60		8 912 325,60	404 507,47
TITRES VALEURS DE PLACEMENT→ (H)	587 556 484,42		587 556 484,42	470 325 586,93
ÉCARTS DE CONVERSION-ACTIF→ (I) (éléments circulants)	8 927 799,96		8 927 799,96	14 086 698,93
TOTAL II (F + G + H + I)	2 257 205 738,66	186 768 879,89	2 070 436 858,77	1 875 158 184,58
TRÉSORERIE-ACTIF	86 281 483,14	4 238 253,75	82 043 229,39	88 308 575,92
• Chèques et valeurs à encaisser	14 985 582,71		14 985 582,71	17 362 371,76
• Banques, T.G et C.C.P	71 048 864,00	4 238 253,75	66 810 610,25	70 641 740,14
• Caisse Régies d'avances et accreditifs	247 036,43		247 036,43	304 464,02
TOTAL III	86 281 483,14	4 238 253,75	82 043 229,39	88 308 575,92
TOTAL GÉNÉRAL I + II + III	13 368 367 448,00	8 565 572 217,28	4 802 795 230,72	4 642 675 587,54

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes)

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024					
DÉSIGNATION		OPÉRATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3 = 2 + 1	TOTAUX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 4
		Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
EXPLOITATION	PRODUITS D'EXPLOITATION	3 953 924 381,48		3 953 924 381,48	3 764 533 441,12
	• Ventes de marchandises (en l'état)	-15 400,00		-15 400,00	
	• Ventes de biens et services produits	3 902 755 643,80		3 902 755 643,80	3 764 385 674,00
	• Chiffre d'affaires	3 902 740 243,80		3 902 740 243,80	3 764 385 674,00
	• Variation de stocks de produits (1)	-41 512 659,55		-41 512 659,55	-74 395 208,27
	• Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	13 836 797,85		13 836 797,85	5 858 262,12
	• Subventions d'exploitation				
	• Autres produits d'exploitation				
	• Reprises d'exploitation : transferts de charges	78 859 999,38		78 859 999,38	68 684 713,27
	Total I	3 953 924 381,48		3 953 924 381,48	3 764 533 441,12
	CHARGES D'EXPLOITATION	2 570 633 685,61	2 086 887,59	2 572 720 573,20	2 519 733 967,07
	• Achats revendus (2) de marchandises				
	• Achats consommés (2) de matières et fournitures	1 411 638 970,56	9 965,81	1 411 648 936,37	1 405 492 256,75
	II	• Autres charges externes	522 482 912,57	1 148 613,18	523 631 525,75
• Impôts et taxes		29 472 135,43	749 961,80	30 222 097,23	35 016 538,56
• Charges de personnel		307 891 618,18		307 891 618,18	296 384 128,65
• Autres charges d'exploitation		25 582 903,92	178 346,80	25 761 250,72	9 635 841,84
• Dotations d'exploitation		273 565 144,95		273 565 144,95	261 162 520,77
Total II		2 570 633 685,61	2 086 887,59	2 572 720 573,20	2 519 733 967,07
III		RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 383 290 695,87	-2 086 887,59	1 381 203 808,28
FINANCIER	PRODUITS FINANCIERS	192 963 240,09		192 963 240,09	201 690 874,30
	• Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	148 756 049,41		148 756 049,41	155 028 550,00
	• Gains de change	11 304 916,36		11 304 916,36	19 338 309,09
	• Intérêts et autres produits financiers	14 490 425,58		14 490 425,58	5 848 084,30
	• Reprises financières : transferts de charges	18 411 848,74		18 411 848,74	21 475 930,91
	Total IV	192 963 240,09		192 963 240,09	201 690 874,30
	CHARGES FINANCIÈRES	21 998 338,19		21 998 338,19	57 833 359,90
	• Charges d'intérêts	1 447 860,04		1 447 860,04	2 272 923,50
	• Pertes de change	11 622 678,19		11 622 678,19	41 473 737,47
	• Autres charges financières				
	• Dotations financières	8 927 799,96		8 927 799,96	14 086 698,93
	Total V	21 998 338,19		21 998 338,19	57 833 359,90
VI	RÉSULTAT FINANCIER (IV-V)	170 964 901,90		170 964 901,90	143 857 514,40
VII	RÉSULTAT COURANT (III + VI)	1 554 255 597,77	-2 086 887,59	1 552 168 710,18	1 388 656 988,45

1) Variation de stocks : stock final - stock initial ; augmentation (+) ; diminution (-)
2) Achats revendus ou consommés : achats - variation de stocks

BILAN PASSIF (Modèle normal)

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024		
PASSIF	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
CAPITAUX PROPRES	3 197 839 000,56	3 308 867 213,98
• Capital social ou personnel ⁽¹⁾	1 443 600 400,00	1 443 600 400,00
• Moins : actionnaires, capital souscrit non-appelé		
• Capital appelé	1 443 600 400,00	1 443 600 400,00
• Dont versé	1 443 600 400,00	1 443 600 400,00
• Primes d'émission de fusion d'apport	201 299 210,47	201 299 210,47
• Écarts de réévaluation		
• Réserve légale	144 360 040,00	144 360 040,00
• Autres réserves	509 087 283,51	537 959 259,94
• Report à nouveau ⁽²⁾		
• Résultat en instance d'affectation		
• Résultat net de l'exercice ⁽²⁾	899 492 066,58	981 648 303,57
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)	3 197 839 000,56	3 308 867 213,98
CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS (B)	989 068,49	1 260 535,75
• Subventions d'investissement		
• Provisions réglementées	989 068,49	1 260 535,75
DETTES DE FINANCEMENT (C)		
• Emprunts obligataires		
• Autres dettes de financement		
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	232 596 377,81	202 541 020,65
• Provisions pour risques	300 000,00	300 000,00
• Provisions pour charges	232 296 377,81	202 241 020,65
ÉCARTS DE CONVERSION-PASSIF (E)		
• Augmentation des créances immobilisées		
• Diminution des dettes de financement		
Total I (A + B + C + D + E)	3 431 424 446,86	3 512 668 770,38
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	1 110 652 322,68	914 912 251,34
• Fournisseurs et comptes rattachés	691 385 008,24	596 633 608,61
• Clients créditeurs avances et acomptes	60 649 801,05	55 957 226,03
• Personnel	32 295 659,33	33 185 750,69
• Organismes sociaux	33 577 652,39	28 820 231,53
• État	163 479 358,10	130 773 115,11
• Comptes d'associés	6 123 269,19	5 470 859,19
• Autres créanciers	123 141 574,38	64 071 460,18
• Comptes de régularisation Passif		
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	69 888 552,67	24 731 704,53
ÉCARTS DE CONVERSION-PASSIF (Éléments circulants) (H)	4 276 528,64	2 703 813,09
Total II (F + G + H)	1 184 817 403,99	942 347 768,96
TRÉSORERIE-PASSIF	186 553 379,87	187 659 048,20
• Crédits d'escompte	1 898 717,81	309 556,15
• Crédits de trésorerie		
• Banques (Soldes créditeurs)	184 654 662,06	187 349 492,05
Total III	186 553 379,87	187 659 048,20
TOTAL GÉNÉRAL I + II + III	4 802 795 230,72	4 642 675 587,54

(1) Capital personnel débiteur (-) (2) Bénéficiaire (+) ; déficitaire (-)

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes) (suite)

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024							
DÉSIGNATION		OPÉRATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3 = 2 + 1	TOTAUX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 4		
		Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2				
	VII	RÉSULTAT COURANT (III+VI)	1 554 255 597,77	-2 086 887,59	1 552 168 710,18	1 388 656 988,45	
NON COURANT		PRODUITS NON-COURANTS	70 572 167,69	100 621,31	70 672 789,00	62 155 850,91	
		Produits des cessions d'immobilisations	46 532 903,48		46 532 903,48	2 935 416,66	
		Subventions d'équilibre					
		Reprises sur subventions d'investissement					
		Autres produits non-courants	9 174 439,83	100 621,31	9 275 061,14	29 179 704,56	
		Reprises non-courantes ; transferts de charges	14 864 824,38		14 864 824,38	30 040 729,69	
		Total VIII	70 572 167,69	100 621,31	70 672 789,00	62 155 850,91	
		CHARGES non-courantes	214 830 279,48	169 463,12	214 999 742,60	77 536 066,79	
		Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	20 621 303,38		20 621 303,38	2 568 096,81	
		Subventions accordées					
		Autres charges non-courantes	141 882 871,87	169 463,12	142 052 334,99	74 959 293,10	
		Dotations non-courantes aux amortissements et aux provisions	52 326 104,23		52 326 104,23	8 676,88	
		Total IX	214 830 279,48	169 463,12	214 999 742,60	77 536 066,79	
		X	RÉSULTAT NON-COURANT (VIII-IX)	-144 258 111,79	-68 841,81	-144 326 953,60	-15 380 215,88
		XI	RÉSULTAT AVANT IMPÔTS (VII+X)	1 409 997 485,98	-2 155 729,40	1 407 841 756,58	1 373 276 772,57
	XII	IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	457 498 070,00	50 851 620,00	508 349 690,00	391 628 469,00	
	XIII	RÉSULTAT NET (XI-XII)	952 499 415,98	-53 007 349,40	899 492 066,58	981 648 303,57	
	XIV	TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VII)	4 217 459 789,26	100 621,31	4 217 560 410,57	4 028 380 166,33	
	XV	TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII)	3 264 960 373,28	53 107 970,71	3 318 068 343,99	3 046 731 862,76	
	XVI	RÉSULTAT NET (total des produits-total des charges)	952 499 415,98	-53 007 349,40	899 492 066,58	981 648 303,57	



76, Bd Abdelmoumen
Résidence Koutoubia, 7ème étage
Casablanca



Lot 57, Tour CFC,
Casa-Anfa, 20220 Hay Hassani
Casablanca

Aux Actionnaires de la société
CIMENTS DU MAROC S.A
621, Boulevard Panoramique
20 150 Casablanca

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024**

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 mai 2023, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Ciments du Maroc, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 3 198 828 069,05 MAD dont un bénéfice net de 899 492 066,58 MAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Ciments du Maroc au 31 décembre 2024, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Ciments du Maroc S.A
Page 2

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Evaluation des titres de participation

Risque identifié

Les titres de participation figurent au bilan au 31 décembre 2024 pour un montant net de 797 328 570 MAD. Comme indiqué dans la note A1 de l'état des informations complémentaires (ETIC), les titres de participation sont évalués à chaque clôture au plus faible de leur coût d'entrée et de leur valeur actuelle, celle-ci étant estimée en fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise.

L'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (par exemple, capitaux propres pour certaines entités et transactions récentes pour d'autres) ou à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et conjoncture économique dans les pays considérés).

La concurrence et l'environnement économique auxquels sont confrontées certaines filiales, ainsi que l'implantation géographique de certaines d'entre elles, peuvent entraîner une baisse de leur activité et une dégradation du résultat opérationnel.

Du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, accrues dans un contexte économique difficile, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

Réponse d'audit

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et, selon les titres concernés, à :

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :

- vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- apprécier comment la direction a pris en considération les prix des transactions récentes et les éventuels faits marquants pouvant impacter les valeurs d'utilité qui en résultent ;

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :

- obtenir les prévisions d'exploitation et de flux de trésorerie des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles sous le contrôle de leur direction générale et approuvées, le cas échéant, par le conseil d'administration ;

Ciments du Maroc S.A
Page 3

- vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- vérifier que la valeur résultant des prévisions de flux de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement à la date de clôture de l'entité considérée.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative,

Ciments du Maroc S.A
Page 4

nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

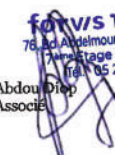
Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Par ailleurs, et conformément à l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et amendée, nous vous informons que la société « Africim S.A », filiale de la société Ciments du Maroc a été liquidée au cours de l'exercice 2024.

Casablanca, le 22 avril 2025

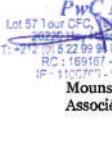
Les Commissaires aux Comptes

Forvis Mazars


forvis mazars
76, Bd Abdelmoumen Rés. Koutoubia
7ème étage - Casablanca
Tél : +212 5 22 85 94 50 à 59
RC : 169187 - TP : 27377
SP : 1107787

Abdou Diep
Associé

PwC Maroc


PwC Maroc
Lot 57 Tour CFC, 7ème étage, Casa Anfa,
Maroc - Casablanca
Tél : +212 5 22 85 94 50 à 59
RC : 169187 - TP : 27377
SP : 1107787

Mounisf Ighiouer
Associé

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

BILAN ACTIF CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024		En milliers de dirhams	
ACTIF	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023	
Actif immobilisé	2 623 397	2 657 196	
Goodwill	169 701	180 792	
Immobilisations incorporelles	562 263	560 169	
Immobilisations corporelles	1 630 256	1 659 800	
Immobilisations financières	127 865	128 678	
Impôt différé actif	133 312	127 758	
Titres mis en équivalence	-	-	
Actif circulant	2 446 289	2 277 513	
Stocks et en-cours	706 564	617 025	
Clients et comptes rattachés	789 378	815 716	
Autres créances et comptes de régularisation	90 638	69 485	
Valeurs mobilières de placement	766 075	662 387	
Disponibilités	93 633	112 900	
TOTAL ACTIF	5 069 686	4 934 708	

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024		En milliers de dirhams	
COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023	
Chiffres d'affaires	4 386 567	4 333 153	
Autres produits d'exploitation	52 920	2 359	
Achats consommés	-2 226 903	-2 263 407	
Charges de personnel	-323 393	-313 008	
Autres charges d'exploitation	-6 259	-17 493	
Impôts et taxes	-30 227	-35 027	
Dotations d'exploitation	-295 254	-278 415	
Résultat d'exploitation	1 557 451	1 428 162	
Charges et produits financiers	29 756	-3 002	
Résultat courant	1 587 207	1 425 160	
Charges et produits non-courants	-138 433	-17 967	
Impôts sur les résultats	-502 730	-401 801	
Résultat net des entreprises intégrées	946 044	1 005 391	
Quote-part dans les résultats des entreprises incluses par mises en équivalence	0	0	
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-11 090	-11 090	
Résultat net de l'ensemble consolidé	934 954	994 301	
Résultat minoritaire	-20 793	-24 107	
Résultat net part Groupe	914 161	970 195	
Résultat net consolidé par action en dirhams	63	67	
Nombre d'actions	14 436 004	14 436 004	

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (part groupe)					En milliers de dirhams			
	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Autres			Total des capitaux propres
					Écart de conversion	Titres de l'entreprise consolidée	Total autres	
Situation au 31.12.2022	1 443 600	143 954	828 892	905 080				3 321 526
Affectation du résultat 2022			905 080	-905 080				0
Distribution par l'Ese consolidante			-866 160					-866 160
Résultat consolidé 2023				970 195				970 195
Augmentation du capital								0
Autres affectation		2 955	200					3 155
Situation au 31.12.2023	1 443 600	146 908	868 012	970 195				3 428 715
Affectation du résultat 2023			970 195	-970 195				0
Distribution par l'Ese consolidante			-1 010 520					-1 010 520
Résultat consolidé 2024				914 161				914 161
Augmentation du capital								0
Autres affectations		2 955	-5 838,89					-2 884
Situation au 31.12.2024	1 443 600	149 863	821 848	914 161				3 329 472

BILAN PASSIF CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024		En milliers de dirhams	
PASSIF	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023	
Capitaux propres (Part du groupe)	3 329 472	3 428 715	
Capital	1 443 600	1 443 600	
Primes d'émission et de fusion	149 863	146 908	
Réserves	821 848	868 012	
Résultat net part du groupe	914 161	970 195	
Autres	0	0	
Intérêts minoritaires	43 187	47 107	
Provisions pour risques et charges	236 199	205 426	
Dettes	1 460 827	1 253 460	
Emprunts et dettes financières	0	0	
Fournisseurs et comptes rattachés	779 100	708 629	
Autres dettes et comptes de régularisation	495 173	357 172	
Trésorerie - Passif	186 553	187 659	
Total du passif	5 069 686	4 934 708	

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ		En milliers de dirhams	
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023	
Résultat net des sociétés intégrées	934 954	994 301	
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non-liés à l'activité			
* Dotations nettes consolidées	250 540	179 228	
* Reprises subventions d'investissements	0	0	
* Variation des impôts différés	5 649	-2 134	
* Plus ou moins-values de cessions nettes d'impôt	0	0	
* Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0	0	
* Autres impacts sans incidence sur la trésorerie	0	0	
Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées	1 191 143	1 171 395	
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence	0	0	
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	73 643	192 027	
Flux net de trésorerie généré par l'activité	1 264 786	1 363 423	
Acquisitions d'immobilisations, nettes d'impôt	-184 181	-161 027	
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt prises dans le résultat	30 055	2 935	
Variation immobilisations financières	-813	168	
Incidence des variations de périmètre	0	0	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-154 939	-157 924	
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-1 010 520	-866 160	
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-13 800	-15 402	
Augmentations de capital en numéraire	0	0	
Émissions d'emprunts	0	0	
Remboursement d'emprunts	0	-407	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-1 024 320	-881 970	
Variation de trésorerie	85 527	323 529	
Trésorerie d'ouverture	587 629	264 099	
Trésorerie de clôture	673 156	587 629	
Incidence des variations des monnaies étrangères			
Variation de trésorerie	85 527	323 529	



Le rapport financier annuel intégrant le rapport ESG est publié sur le site de Ciments du Maroc et accessible à partir de ce lien : <https://www.cimentsdumaroc.com/fr/rapports-annuels>

forv/s
mazars

76, Bd Abdelmoumen
Résidence Koutoubia, 7ème étage
Casablanca

Aux Actionnaires de la société
CIMENTS DU MAROC S.A
621, Boulevard Panoramique
20 150 Casablanca

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS DE SYNTHESE CONSOLIDES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse consolidés de la société Ciments du Maroc et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC), y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 3 372 659 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 934 954 KMAD.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

pwc

Lot 57, Tour CFC,
Casa-Anfa, 20220 Hay Hassani
Casablanca

Ciments du Maroc S.A
Page 2

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Evaluation des titres de participation non consolidés

Risque identifié

Les titres de participation non consolidés figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2024 pour un montant net de 94 277 KMAD, compris dans un total d'immobilisations financières de 127 865 KMAD.

Comme indiqué dans la note « Principes et règles de consolidation » de l'Etat des informations complémentaires, les titres de participation non consolidés sont comptabilisés à la clôture au plus faible de leur coût d'entrée et de leur valeur actuelle, celle-ci étant estimée en fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise.

L'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et conjoncture économique dans les pays considérés).

La concurrence et l'environnement économique auxquels sont confrontées certaines filiales et participations, ainsi que l'implantation géographique de certaines d'entre elles, peuvent entraîner une baisse de leur activité et une dégradation de leur résultat opérationnel.

Du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, accrues dans un environnement économique difficile, nous avons considéré que la correcte évaluation de ces titres de participation non consolidés constituait un point clé de l'audit.

Réponse d'audit

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation non consolidés, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et, selon les titres concernés, à :

- obtenir les prévisions d'exploitation et de flux de trésorerie des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles sous le contrôle de leur direction générale et approuvées, le cas échéant, par le conseil d'administration ;
- vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- vérifier que la valeur résultant des prévisions de flux de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement à la date de clôture de l'entité considérée.

Ciments du Maroc S.A
Page 3

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse consolidés conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation.

Ciments du Maroc S.A
Page 4

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 22 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

Forvis Mazars
forv/s mazars
76, Bd Abdelmoumen Rés. Koutoubia
7ème Etage - Casablanca
Tél. 05 22 42 34 23

Abdou Diop
Associé

PwC Maroc
PwC Maroc
Lot 57 Tour CFC, 12ème étage, Casa Anfa,
20220 Hay Hassani, Casablanca
Tél. +212 5 22 85 94 50 à 59
RC : 153187 - TP : 379931-5
IR : 1138708 - CNEC : 1567045

Mounsi Ighiouer
Associé